

COMMUNIQUE

La Direction Générale de la CNPS informe les employeurs qu'en raison des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de la maladie COVID 19 et à l'effet de soutenir les entreprises en cette période particulière, **la date limite du dépôt de la DISA de l'exercice 2019, initialement prévue pour le 31 mars 2020 est reportée, à titre exceptionnel, au 30 juin 2020.**

Toutefois, la Direction Générale de la CNPS, invite les employeurs à privilégier le dépôt électronique de la **DISA 2019**, qui peut se faire en utilisant **le portail « e-CNPS »**

Fait à Abidjan, le 01 AVR 2020



LE DIRECTEUR GENERAL

D. Charles KOUASSI